

Help Animals

DÉCEMBRE 2022

Revue NUMÉRO 166

info



*Joyeux Noël et
Bonne Année*

2023





*Parrainez
nos protégés !*

AIMERIEZ-VOUS SUBVENIR AUX BESOINS PERSONNELS DE VOTRE ANIMAL PRÉFÉRÉ ?

Dans cette optique, nous vous proposons une formule « parrainage personnalisé » pratique et sympathique : en parrainant votre « choucou », vous lui témoignez non seulement votre soutien, mais vous devenez surtout sa « bonne étoile » et lui donnez les meilleures chances d'être adopté plus rapidement. Cette idée vous séduit ? Il vous suffit alors de vous rendre auprès de votre organisme financier afin d'y faire établir un ordre de paiement permanent mensuel au compte :

 Belfius BE57 0682 0361 3535

[A.S.B.L. HELP ANIMALS]
Rue Bollinckx 203 - 1070 Bruxelles

en prenant bien soin d'y intégrer la communication « Parrainage » (suivie du nom de l'animal concerné). Bien entendu, vous parrainez à la mesure de vos moyens et nous vous enverrons sa photo. Nous vous préviendrons aussitôt que votre filleul(e) aura été adopté(e) et, si vous le souhaitez, vous pourrez alors en choisir un(e) autre.

Votre futur(e) filleul(e) vous en remercie déjà !

N'hésitez pas à nous contacter au 02/523.44.16 pour tout autre renseignement



ISOTHERMOS S.A.

ÉQUIPEMENTS FERROVIAIRES

Matériel pour tramways,
métros et autobus

*Par sympathie
pour nos amis
les animaux.*



Rue de l'Orphelinat 44 / 48
1070 Bruxelles Belgique
Tél. 02 / 205.12.11

Sommaire

<i>Le mot de la présidente</i>	<i>p.4</i>
<i>Adoptions</i>	<i>p.8</i>
<i>Adoptions du refuge de Braine-le-Château</i>	<i>p.10</i>
<i>Nos missions sauvetages</i>	<i>p.12</i>
<i>Votre testament</i>	<i>p.14</i>
<i>Les expériences sur les animaux</i>	<i>p.16</i>
<i>Les sacrifiés du bien-être animal</i>	<i>p.18</i>
<i>La bonne étoile</i>	<i>p.20</i>
<i>L'hyperthyroïdie du chat</i>	<i>p.21</i>
<i>Le homard, martyr des fêtes de fin d'année</i>	<i>p.22</i>
<i>Le cauchemar des feux d'artifice</i>	<i>p.24</i>
<i>Le déserteur anonyme</i>	<i>p.26</i>
<i>Les heureux et les disparus</i>	<i>p.28</i>
<i>Remerciements</i>	<i>p.29</i>
<i>Permis de détention d'un animal en Wallonie</i>	<i>p.30</i>



12



16



22

 Braine-le-Château HK30224417	10 rue du Bois d'Apechau 1440 Braine-le-Château T. 02/204.49.50	 Ouvert tous les jours de 13h00 à 17h00 (Sauf les dimanches et jours fériés)
 Anderlecht HK30230346	203 rue Bollinckx 1070 Anderlecht T. 02/523.44.16	 Ouvert tous les jours de 10h00 à 17h00 (Sauf les dimanches et jours fériés)
 EN VOITURE : Venant de Paris ou plus près, d'Uccle, prendre l'autoroute E19 en direction de Bruxelles. Sortie n° 17 (Anderlecht Industriel). Descendre le ring et se serrer sur la bande de gauche le long des Ets. Viangros. Rouler doucement, la première à gauche est la rue Bollinckx.	  facebook.com/helpanimals.be instagram.com/helpanimalsasbl	 LES BUS 73 et 78 : départ gare du Midi, descendre à l'arrêt "boulevard International", marcher en direction du ring, traverser au feu et prendre la rue Bollinckx à gauche. Pour le bus 78 (qui ne roule pas le week-end), descendre à l'arrêt Bollinckx.
 LE BUS 49 : Entre la gare du Midi et Bockstael. Descendre à l'arrêt "Digue du Canal", prendre la correspondance bus 78 ou se diriger vers le boulevard Industriel à gauche direction ring, au 2ème feu rouge prendre à droite puis directement à gauche dans la rue Bollinckx (en face des Ets. Viangros).	 LE BUS 74 : Départ arrêts Everard (bd Simonet, Anderlecht) ou gare d'Uccle Stalle, descendre à l'arrêt Digue du Canal. Prendre la correspondance bus 78 ou marcher 10 minutes sur le bd Industriel, puis à droite bd International : la rue Bollinckx est immédiatement à gauche.	info@helpanimals.be www.helpanimals.be



Stéphanie Devis
Présidente d' HELP ANIMALS

Chers membres, chers et chères ami.e.s,

Nos Journées Portes Ouvertes des 3 et 4 septembre à Braine-le-Château.

Vous avez été comme d'habitude nombreuses et nombreux à nous soutenir lors de nos Journées Portes Ouvertes à Braine-le-Château. Au nom du Conseil d'Administration, de l'équipe d'Help Animals et de nos bénévoles, merci encore d'avoir partagé ces deux belles journées ensoleillées en notre compagnie. Un énorme succès qui, je le répète, n'aurait pas été possible sans vous !

Cet événement vous a permis de découvrir ce que nous avons réalisé ces 12 derniers mois pour encore mieux accueillir les animaux en détresse. Tout ceci, grâce à vous et à vos dons, sans lesquels aucun de ces aménagements n'aurait été possible. Au nom de tous nos protégés, merci encore !



Qu'avons-nous réalisé en 2022 ?

Chaque année, Help Animals sauve et recueille plus de **1285** animaux, qu'ils soient errants, abandonnés ou issus de retraits pour maltraitance.

Cette année 2022, **1162** animaux ont retrouvé un foyer et une famille qui sauront prendre soin d'eux. Merci à toutes ces personnes qui ont choisi d'offrir à nos protégés tout l'amour qu'ils méritent.

Mais notre travail et la recherche de nouveaux adoptants ne s'arrêtent pas là : près de **244** animaux attendent avec impatience leur nouvelle famille.

N'oubliez jamais que nos refuges débordent de l'amour de ces innombrables laissés-pour-compte !

Grâce à vous, Help Animals grandit encore !

Good news en cette veille de fin d'année 2022 particulièrement éprouvante ! Dès le premier semestre 2023, Help Animals poursuivra et concrétisera davantage encore ses objectifs d'amélioration du sauvetage et du bien-être des animaux en détresse.



Oui, chers membres, nous avons l'immense joie de vous annoncer que votre « petit » refuge d'Anderlecht s'agrandira considérablement par rapport à nos projets de départ (voir notre magazine de juin 2021), puisque nous deviendrons les heureux propriétaires du grand bâtiment voisin de nos actuelles installations. Bien évidemment, tout sera reconstruit et aménagé de manière à édifier un refuge à la pointe de la modernité, qui accueillera et sauvera toujours plus d'animaux victimes de la bêtise humaine ! Nous aurons le plaisir de vous en dévoiler les plans au cours de nos prochaines Journées Portes Ouvertes de mai 2023 organisées dans notre refuge d'Anderlecht.

Merci à vous tous qui, par votre soutien et vos dons, faites de nos rêves une réalité. Grâce à vous... et uniquement grâce à vous, l'impossible devient possible !

Quelqu'un pour prendre soin de nos protégés de longue durée ?



Comme j'en ai pris l'habitude, je souhaiterais vous présenter deux de nos protégés « longue durée » qui méritent toute votre attention et votre affection.

MIMOSA, d'abord. Trouvée en octobre 2021 dans le jardin d'un immeuble, cette petite chatte de 3 ans a été adoptée en mars 2022

avant de revenir chez Help Animals en juin dernier parce que son adoptante affirmait n'avoir aucun contact avec elle.

Mimosa est une ombre qui s'excuse d'exister : à la fois humble, soumise et timide, elle recèle pourtant en elle des trésors de douceur et de gentillesse pour peu que la personne qui succombera à son charme discret lui accorde tout le calme, la sérénité et la patience dont elle a tant besoin. Nous avons observé en chatterie que, pour se rassurer, elle se blottissait aussi souvent que possible auprès d'autres chats sociables non dominants. Une famille où elle serait accueillie par d'autres copains félins l'aiderait à s'épanouir et ferait certainement son bonheur.



Ensuite, **MILLO**, un American Staff de 3 ans qui nous est arrivé le 2 mars 2022 suite à une saisie de la brigade canine.

Son passé est douloureux : même s'il a vécu auparavant avec un chien, depuis qu'il est au refuge, il ne les supporte plus du tout.

De plus, Milo a vécu des relations difficiles avec les

enfants. Et pour cause : dans son ancienne famille, l'un d'eux s'amusait à lui écraser la tête, le ventre et les parties intimes !

Bien qu'il se montre intimidant en cage, Milo est un chien magnifique pendant les promenades (qu'il adore) : gentil, curieux, athlétique mais ne tirant pas sur sa laisse, il ne détruit rien. Il serait le compagnon idéal d'une famille sans enfants en bas âge, active, sportive et connaisseuse de la race, qui continuerait à renforcer par la douceur et la fermeté indispensables les bases d'éducation que nos soigneurs se sont employés à lui donner.

Remerciements

En cette fin d'année, je me permets de remercier chaleureusement les personnes sans qui rien de ce que nous avons pu réaliser, n'aurait été possible. Les administrateurs, les membres effectifs, le Directeur, les vétérinaires, les employés, les soigneurs, mais aussi nos précieux bénévoles. Tous dévoués à notre cause et qui font preuve d'une volonté indéfectible pour améliorer chaque jour la vie de nos protégés.

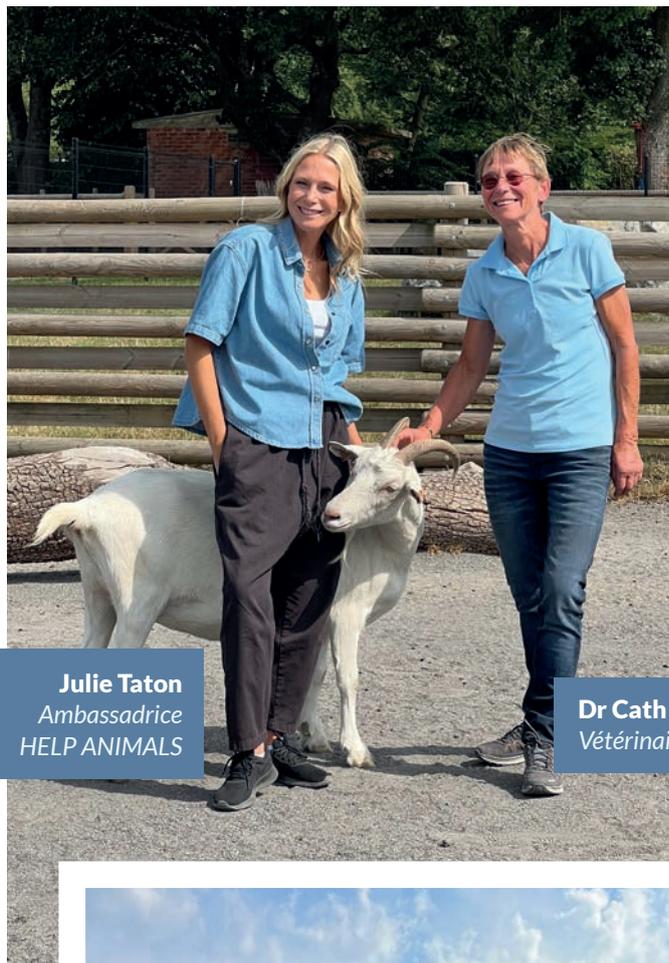
Je voulais également remercier RTL, l'émission 'Dr Cath Mission Adoption' et Switchonprod, pour nous avoir permis de faire connaître notre mission et notre travail au-delà de notre cercle habituel. J'espère que vous avez eu l'occasion de partager notre quotidien lors des émissions qui ont été diffusées le dimanche après-midi d'octobre à novembre.

Une belle expérience, au cours de laquelle, nous avons vécu des aventures émouvantes en compagnie de l'équipe de production.

Pour conclure, un tout grand MERCI à vous, chers membres, chers amis des animaux, parrains et marraines de nos pensionnaires, et à tous ceux qui nous permettent, financièrement, de nous soutenir dans nos projets. Sans vous, rien ne serait possible, vous êtes merveilleux.

Toutes les équipes des refuges d'Anderlecht et de Braine-le-Château, ainsi que nos nombreux pensionnaires se joignent à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2023.

Stéphanie Devis
Présidente



Julie Taton
Ambassadrice
HELP ANIMALS

Dr Cath
Vétérinaire



Membres donateurs

V O S A V A N T A G E S F I S C A U X

MEMBRE
ADHÉRENT
15€

★★
MEMBRE
SYMPATHISANT
25€

★★★
MEMBRE
PROTECTEUR
60€

★
MEMBRE
À VIE
250€

Attention toutefois : à l'exception de la cotisation "membre à vie", aucune de ces cotisations n'est déductible de vos impôts ! Ainsi, pour que les dons que vous nous accordez généreusement puissent être effectivement déductibles de vos impôts, il faut qu'ils atteignent sur une année un montant minimum de 40,00 euros (hors cotisation). Dès lors, si vous effectuez plusieurs paiements sur un même versement (à savoir, par exemple : cotisation, don, calendrier, animaux 3^{ème} âge,...), il est très important de bien y spécifier le montant que vous

désirez attribuer à chacune des opérations concernées.

En effet, depuis que nous avons reçu l'agrément du Ministère des Finances, nous avons parfois été confrontés à quelques difficultés car il arrivait que des membres aient globalisé tous leurs paiements réalisés sur une année alors que certaines catégories d'entre eux ne pouvaient être déductibles (tels que cotisation, calendrier,...). Comme vous le savez, nous ne sommes pas subsidiés : cette agrément accordée

par l'Etat nous permet donc de recevoir plus de dons. Il faut que cela soit un avantage « réciproque », aussi bien pour vous que pour nous : alors que vous bénéficiez d'une réduction d'impôts toujours bienvenue, nous espérons de notre côté recevoir des dons de valeur plus importante afin de nous permettre de mieux assumer tous nos frais toujours plus élevés.

 [instagram.com/helpanimalsasbl](https://www.instagram.com/helpanimalsasbl)

 [facebook.com/helpanimals.be](https://www.facebook.com/helpanimals.be)

WWW.HELPPANIMALS.BE



*Vos dons sont
notre **unique**
soutien !*

Déductibles des impôts à partir de 40,00 €

 Belfius BE57 0682 0361 3535  ING BE71 3100 0291 8069





Offrez-leur un nouveau foyer

Accueillir chez soi un animal ne s'improvise pas à partir d'un coup de foudre visuel. Pour être vraiment sûr(e) que vous êtes faits l'un pour l'autre, il est primordial que vous établissiez un contact véritable avec lui (en venant le visiter, le caresser ou le promener régulièrement) car son comportement peut évoluer au fil du temps, mais également varier en fonction de la personne qui le côtoie.

Aussi, nous vous invitons à consulter **notre site Internet quotidiennement actualisé** www.helpanimals.be ou encore à vous informer sur place ou **par téléphone uniquement au 02/523.44.16** auprès de notre dynamique équipe de secrétaires qui vous communiquera avec plaisir toutes les précisions nécessaires sur l'animal avec lequel vous souhaitez partager un beau chemin de vie.



LES ADOPTIONS

du refuge de Braine-le-Château ...



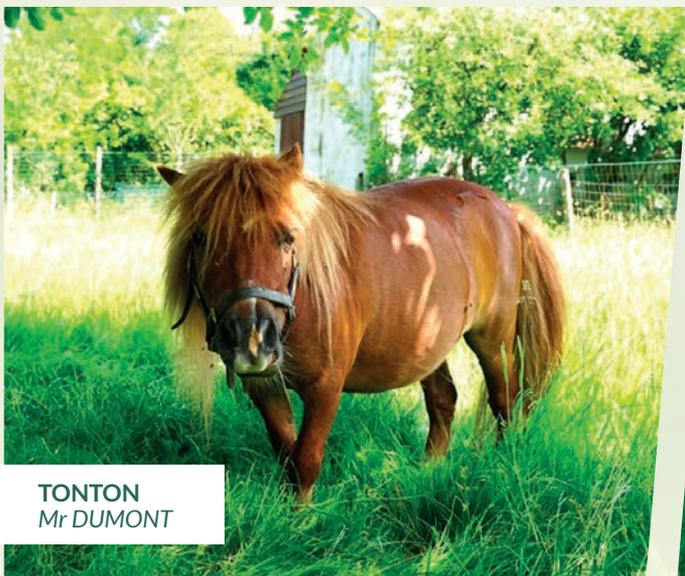
NICKY
Mme DAENEN



LILAS
Mme DAENEN



MERLIN
Mme WITVROUWEN



TONTON
Mr DUMONT



ZINGARA
Mr CAULIER



TESS et CASSIE
Mr BROGNIEZ



OPTICIEN C. VANDEN HEUVEL

SPÉCIALISTE VARILUX
Avenue du Duc Jean 30 [Parking aisé]
1083 Bruxelles Tél. 02 426 47 62



TRIBEL METALS

VIEUX MÉTAUX

Rue Saint-Denis 158/162 - 1190 Bruxelles
TÉL. +32-2-346 39 39 FAX +32-2-346 68 60

WWW.TRIBEL.BE



*Vos dons sont
notre **unique**
soutien !*

Déductibles des impôts à partir de 40,00 €



Belfius BE57 0682 0361 3535 ING BE71 3100 0291 8069

NOS MISSIONS SAUVETAGES

ETTERBEEK, 21 AVRIL

Imaginez. Vous avez adopté (ou peut-être acheté, chez un éleveur agréé, évidemment) un chiot berger malinois de 6 mois. Vous le sortez plusieurs fois par jour pour qu'il puisse pratiquer de l'exercice physique à vos côtés. Vous l'éduquez en lui apprenant à gérer la solitude, devenir propre, se socialiser. Pour son bien, vous lui fixez toutes les limites nécessaires à son épanouissement avec douceur et fermeté. Vous l'emmenez à l'école de dressage où il côtoiera d'autres chiens... Bref,



vous l'entourez de votre amour.

Rock n'a rien connu de tout cela ! Son intégrité physique est en danger. Oui, il passe ses journées sur une mini terrasse, muselé jour et nuit, sans accès à l'eau. Il se fait gueuler dessus par son propriétaire. Il subit ses coups... jusqu'à l'intervention de la police d'Etterbeek que nous remercions de lui avoir sauvé la vie en l'amenant à HELP ANIMALS. L'histoire se finit bien puisque aujourd'hui, Rock est enfin un membre à part entière de sa nouvelle famille.

ANDENNE, 21 JUIN

Contactée par l'Unité du Bien-être Animal de la Région Wallonne, Animaux en Péril sollicite la solidarité d'HELP ANIMALS et des associations Le Rêve d'Aby, Au Bonheur Animal, La Vallée des Animaux, Équi'Chance, Silence Animal et The Lucky Star pour sauver de l'enfer 77 lapins destinés à la consommation, à qui leurs propriétaires (un agriculteur et...

un vétérinaire !) imposaient des conditions de vie dignes d'un marché d'esclaves des siècles derniers !

77 prisonniers malades, mutilés, déshydratés, infectés, tentant de survivre entassés les uns sur les autres dans la chaleur asphyxiante et le noir complet de geôles étroites et insalubres, incapables de se mouvoir correctement sur leurs propres déjections ! Grâce aux forces de police (dont nous saluons l'aide précieuse), et malgré l'agressivité des propriétaires, les équipes des soigneurs ont pu les libérer pour les mettre en sécurité et les confier aux vétérinaires des refuges



qui ont tenté l'impossible pour les remettre sur pattes et leur redonner leur dignité d'êtres sensibles.

Les associations ont dû également sauver six poulets enfermés dans des palettes de bois dont le pronostic vital s'est rapidement révélé engagé ! Sur décision finale de la Ministre Céline Tellier, tous ces animaux ont été confiés aux associations qui les ont pris en charge.

BRUXELLES, 12 JUILLET

HELP ANIMALS est appelée par la Police de Bruxelles pour sauver deux moutons de l'abattage illégal à l'occasion de la fête de l'Aïd el Kebir. Si nos deux rescapés sont aujourd'hui confortablement installés en sécurité dans notre refuge de Braine-le-Château, d'autres n'ont malheureusement pas eu cette chance et sont morts dans l'illégalité et la clandestinité



totales. L'abattage d'un animal, en l'occurrence par égorgement non précédé d'un étourdissement, génère des souffrances atroces.

Nous tenons à insister une fois encore sur le fait que nous sommes opposés à tous les abattages, rituels ou non, quelle que soit l'espèce concernée. Oui, nous nous battons et continuerons à lutter pour le respect de la vie et des droits de tous les animaux. HELP ANIMALS remercie les inspecteurs de Police de Bruxelles pour leur intervention qui a permis à ces pauvres moutons de ne pas connaître une fin de vie atroce.

ITTRE, 5 AOÛT 2022.

Aslan est un chaton de quatre mois retrouvé errant dans un sous-bois qu'Help Animals a récupéré dans un état lamentable. Chétif, ce pauvre petit morceau de vie pèse à peine 900 grammes et souffre de graves problèmes aux yeux : manifestement, Aslan est aveugle d'un œil, et malvoyant de l'autre !



Après les soins patients et attentifs... et tout l'amour de sa soigneuse Axelle qui n'a pas hésité une seconde à le prendre en maison d'accueil pour le socialiser et lui redonner confiance en l'humain, Aslan se porte aujourd'hui à merveille. Il a enfin le droit de profiter de tout le bonheur qu'il mérite auprès de sa nouvelle famille.

TUBIZE, FIN AOÛT 2020

Des voisins avertissent la police : ils entendent depuis plusieurs jours des hurlements continus. Sur place, les policiers trouvent un appartement complètement vide, tapissé d'excréments et d'urine !



Apparemment, ses occupants l'ont déserté depuis un bon moment. Mais ils ont « oublié » un « détail » : Lola, frêle pinscher âgée d'une dizaine d'années, abandonnée à son triste sort. Elle peine à se déplacer. Ses ongles recourbés mesurent près de deux centimètres. Cachectique, affamée, assoiffée, les dents envahies de tartre et de pus, elle hurle sa peur, sa détresse, son incompréhension !

Durant plusieurs semaines, nos vétérinaires et soigneurs se sont employés à la remettre sur pattes et à lui réinsuffler

confiance en l'humanité. Aujourd'hui, métamorphosée, en vraie petite guerrière résiliente, Lola respire la joie de vivre auprès de notre assistante vétérinaire Diana, sa nouvelle maman, qu'elle suit partout comme son ombre !



Nous remercions la police de Tubize qui, par la rapidité de son intervention, a permis de sauver la vie d'une petite chienne adorable.

MOLENBEEK, 2 SEPTEMBRE 2022

Suite aux plaintes de voisins, HELP ANIMALS reçoit un appel de la police qui nous alerte sur la situation catastrophique de 3 oies, 2 coqs, 2 poules et 3 lapins condamnés à errer dans un dépotoir sordide où s'entassent matelas pourris, planches, vieux meubles, plastiques, tuyaux d'arrosage et autres immondices. Outre que les propriétaires sont en infraction avec la loi qui interdit de détenir en ville ces animaux dans ces conditions aussi indignes, nos soigneurs Axelle et Maxime constatent que leurs besoins éthologiques fondamentaux sont totalement ignorés : pas le moindre brin d'herbe à l'horizon dans ce qui n'a rien d'un jardin !

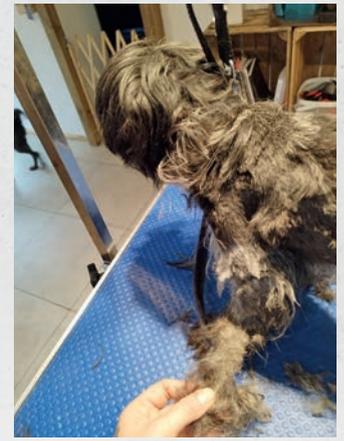


Dès leur arrivée à Braine-le-Château, tous ces malheureux se sont d'ailleurs jetés sur l'eau et la nourriture... HELP ANIMALS remercie la police de Molenbeek pour sa collaboration précieuse et efficace durant cette prise en charge.

ANDENNE, 17 OCTOBRE

Diogène et le terrible drame humain de l'isolement ont encore frappé. Depuis plus d'une semaine, une dame d'une soixantaine d'années ne répond plus aux appels de sa famille. Sur place, la police d'Andenne la retrouve morte, gisant au milieu d'une scène d'horreur : une trentaine de chiens et chats condamnés à survivre depuis plusieurs jours dans un sinistre dépotoir où s'entassent pêle-mêle amoncellements de débris, amas d'excréments, et deux cadavres de chien et chat en état de décomposition avancée ! La quinzaine de chats a été prise en charge par le refuge APA (Aide et Protection Animales) tandis que les chiens étaient été répartis dans d'autres refuges.

Dès le 18 octobre, HELP ANIMALS s'empresseait d'ouvrir ses portes à 5 croisés griffons et deux croisés shih-tzu, faméliques et assoiffés, que notre équipe de vétérinaires et de soigneurs s'est employée jour après jour à remettre sur pattes.



Nous remercions notre toiletteuse Wendy de les avoir toilettés pour retrouver leur dignité avant d'entamer leur seconde vie dans leurs nouvelles familles.

Les équipes d'Anderlecht et de Braine-le-Château

À QUI S'ADRESSER EN CAS DE MALTRAITANCE ANIMALE ?

(À PART, BIEN SÛR, AUX S.P.A.)

INTRODUIRE UNE PLAINTE EN LIGNE



BRUXELLES-CAPITALE

Ministre responsable :
Monsieur Bernard CLERFAYT

Bruxelles Environnement
Département Bien-être animal
Tour et Taxis 86c / 3000
1000 Bruxelles

E-mail : info@environnement.brussels

Site : www.environnement.brussels

Tél : **02/775 75 75**

WALLONIE

Ministre responsable :
Madame Céline TELLIER

SPW – DGARNE
Service Bien-être animal
Chaussée de Louvain, 14
5000 Namur

E-mail : ubea.dgarne@spw.wallonie.be

(gratuit – général)

Tél : **081/33 60 50** ou **17 18**

FLANDRE

Ministre responsable :
Monsieur Ben Weyts

Kabinet Minister
Ben Weyts
Martelaarsplein, 7
1000 Brussel

E-mail : dierenwelzijn@vlaanderen.be

(gratuit – général)

Tél : **02/552 66 00** ou **17 00**

DONNEZ UN NOUVEAU SOUFFLE À VOS IDÉAUX

AJOUTEZ UNE BONNE CAUSE À VOTRE TESTAMENT

Nous préférons éviter de penser au moment où nous ne serons plus là. Pourtant, il est sage d'y réfléchir. Dans un testament, vous pouvez indiquer la manière dont vous souhaitez personnellement faire bénéficier vos proches ainsi que les causes qui vous sont chères de votre patrimoine. Cela vous donne l'assurance que vos dernières volontés seront respectées et que vos biens seront utilisés comme vous l'entendez.

Outre la famille et les amis, vous pouvez également inclure une bonne cause dans votre testament. Vous pouvez ainsi donner à votre legs une destination particulière qui correspond à votre personnalité. Et faire quelque chose de durable pour un monde meilleur et plus beau.

Testament.be est la campagne de groupe qui rassemble plus d'une centaine de bonnes causes, notamment Help Animals. Elle veut briser le tabou qui entoure la rédaction d'un testament et sensibiliser les gens sur l'importance d'inclure une bonne cause dans ce dernier.

Afin de vous guider dans la législation sur les legs au profit d'une bonne cause, testament.be, en collaboration avec l'éditeur juridique La Charte, a publié un guide que vous pouvez obtenir gratuitement chez Help Animals.

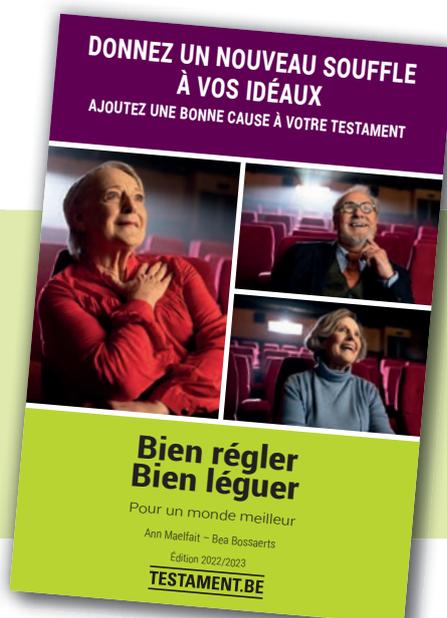
Malheureusement, tout l'amour que nous pouvons porter à nos animaux ne suffit pas pour faire fonctionner nos refuges. Nourriture, soins, équipe de soigneurs,... tout cela coûte cher. Incluez Help Animals comme héritier dans votre testament et investissez dans un avenir meilleur pour les animaux. Nous consacrons l'entièreté de votre héritage à nos refuges. Vos dons sont notre seul soutien.

Ensemble, offrons une nouvelle et belle vie à nos amis à quatre pattes.

Personnes à contacter :

Stéphanie Devis, présidente
s.devis@helpanimals.be

Fabrizio Follacchio, directeur
f.follacchio@helpanimals.be



TESTAMENT.BE

Les expériences sur les animaux

En 2020, en Belgique, 437 275 animaux, soit une moyenne de 1200 par jour, ont été sacrifiés au nom de la recherche scientifique. Décrites par les associations de protection animale et par une très grande majorité de la population, les expérimentations animales sont toujours d'actualité. Plus que jamais même après la redoutable pandémie qui nous a durement frappés, mais peut-être pas comme on l'imagine.

Il faut le savoir, des protocoles longs et rigoureux sont imposés aux entreprises pharmaceutiques avant toute mise à disposition d'un médicament ou d'un vaccin. Pris par l'urgence de la crise sanitaire sans précédent, certains laboratoires n'ont pas hésité à outrepasser ces obligations légales, mais aussi éthiques, en réalisant des tests cliniques sur des êtres humains avant d'avoir procédé à des expérimentations animales. Ce chamboulement inédit permet d'envisager sérieusement la recherche scientifique de manière différente : sans sacrifier la vie de milliers d'animaux !

Évidemment, au même moment, des tests ont été menés sur des souris afin d'affiner les études en cours et de confirmer ou infirmer les résultats obtenus par ailleurs. Ces souris sont génétiquement modifiées afin de les rapprocher au plus près du génome humain et donc issues d'un élevage spécifique. Elles sont littéralement « fabriquées » pour répondre aux exigences des laboratoires qui souhaitent tester leurs produits. En même temps, tout ceci nous conforte dans l'idée qu'une interdiction totale de pratiquer des expérimentations animales dans les laboratoires n'est pas dénuée de sens comme le prétendent bon nombre de chercheurs, dont certains tentent de convaincre en utilisant un discours élitiste et parfois méprisant pour les défenseurs de la protection animale.

Ne nous trompons pas de combat ou d'ennemi : il ne s'agit nullement d'interdire les recherches scientifiques, mais bien de remplacer la méthodologie actuelle qui utilise des animaux par des méthodes alternatives qui n'en utilisent pas.

Elles existent à ce jour et affichent une réelle fiabilité. Du reste, depuis de nombreuses années, les recommandations éthiques en la matière vont dans ce sens.

LA RÈGLE DES 3R

En 1959, deux biologistes britanniques, W.M.S. Russell et R.L. Burch, ont énoncé la règle des 3R comme base éthique de l'expérimentation animale en Europe et dans le nord des États-Unis. Elle est aujourd'hui encore d'application dans les commissions éthiques, les universités et les centres de recherches, en Belgique et en Europe.

- **RÉDUIRE...** Tant le nombre d'expériences que le nombre d'animaux par expérience. La douleur est classifiée en trois degrés, léger, modéré, sévère (au-delà c'est inacceptable). Cette terminologie est encore employée dans les statistiques belges et européennes relatives aux animaux utilisés dans les laboratoires.
- **RAFFINER...** Il s'agit de choisir l'animal avec soin qui doit être le plus proche possible de la cible de l'expérience, l'humain le plus souvent (souvenez-vous des souris génétiquement modifiées).
- **REMPLETER...** Le principe est simple : remplacer au maximum les expérimentations animales par d'autres méthodes que l'on désigne aujourd'hui par le vocable « alternatives ».

Il s'agit ici d'une approche très résumée de la **RÈGLE DES 3R** élaborée il y a plus de 60 ans par deux visionnaires !

LES MÉTHODES ALTERNATIVES

Sans faire appel à des êtres vivants, elles se montrent efficaces et fiables à des degrés divers. Leur utilisation systématique entraînerait une diminution drastique du nombre d'animaux sacrifiés sans toutefois supprimer totalement l'expérimentation animale.

Les développements rapides de ces méthodes devraient résoudre cette problématique dans un avenir proche. En voici trois parmi les plus remarquables...

LA BIO-IMPRESSION 3D

À partir d'un fichier informatique, la bio-imprimante dépose, couche par couche, un composé gras (du type collagène) contenant des cellules vivantes qui ont proliféré pendant plusieurs jours dans une encre biologique. Cette technique permet de créer des tissus et des organes humains en laboratoire (peau, foie, os, tissus cardiaques...). Les organes ainsi créés constituent dès lors d'excellents sujets d'expérience, notamment dans le cadre d'études relatives à l'efficacité d'un médicament ou d'un vaccin, sans toutefois permettre de déceler une éventuelle toxicité de la substance sur d'autres organes du corps humain.

LES ORGANES SUR PUCE

Cette technique consiste à reproduire les fonctions de tissus et d'organes humains dans un système miniaturisé de la taille d'une carte de banque. Les scientifiques sont parvenus à reproduire un environnement biochimique spécifique permettant de mimer les réactions physiologiques d'un organe (intestins, alvéoles pulmonaires, pancréas, foie...). Cette méthode permet d'étudier certaines infections et d'évaluer l'efficacité de nouveaux médicaments pour les combattre. Sans recourir à des expériences préalables sur des animaux, son développement pourrait ouvrir la porte à une médecine personnalisée en utilisant les cellules malades d'un patient et en évaluant la réponse positive ou négative de celui-ci à un traitement.

LA MODÉLISATION INFORMATIQUE

Des chercheurs ont développé des logiciels et des modèles informatiques capables, avec une réelle fiabilité, de reproduire la biologie humaine. Ces outils permettent de prédire avec précision la manière dont un traitement thérapeutique agira dans le corps humain et ainsi d'évaluer sa dangerosité éventuelle. Cette modélisation informatique existe déjà et devrait être développée dans les années à venir. En plus d'éviter l'utilisation d'animaux en laboratoire, elle présente d'autres avantages non négligeables : diminuer les coûts des recherches de nouveaux médicaments et diminuer la durée avant leur mise sur le marché.

De nombreuses autres méthodes alternatives en perpétuel développement existent, ce qui devrait engendrer un relatif optimisme auprès des défenseurs de la cause animale quant à leur volonté d'interdire les expérimentations animales dans les années à venir. Mais, nous le savons tous, initier des changements, plus encore lorsqu'ils sont professionnels, inquiète et agite les personnes concernées ...

DE L'EFFICACITÉ DES EXPÉRIENCES SUR LES ANIMAUX

Alors qu'elles sont considérées comme une forme de prudence (éthique et obligatoire) avant de pratiquer des

tests sur des êtres humains, ces expériences peuvent s'avérer trompeuses et même dangereuses. Les substances chimiques (médicaments entre autres) ne sont pas métabolisées de manière identique par les animaux et par les humains. Pour s'en convaincre, il suffit de se rappeler qu'une dose de 60 grammes de chocolat peut être mortelle pour un chien d'une dizaine de kilos !

De même, la pénicilline peut entraîner la mort chez les lapins, les chinchillas et les rats, ce qui fit dire à Howard Florey (prix Nobel de physiologie et de médecine en 1945) : « Quelle chance que nous ayons choisi des souris et non des hamsters, sinon nous aurions dû conclure que la pénicilline était toxique pour l'être humain » !

Les organismes humain et animalier réagissent très différemment lorsqu'ils ont soumis à certaines substances. Alors, comment peut-on justifier le sacrifice de millions d'animaux chaque année dans le cadre de recherches destinées à sauver des vies humaines ?

LES VOIES À SUIVRE

En Europe et en Belgique en particulier, au cours des 20 dernières années, des avancées significatives mais insuffisantes ont été réalisées, notamment les interdictions d'utiliser les grands primates au sein des laboratoires et de mener des expérimentations animales dans le cadre de recherches en rapport avec des produits cosmétiques. Des avancées qui, à terme, vont dans le sens d'une interdiction totale des expériences sur animaux. Mais le chemin est encore long et semé d'embûches. Une mesure efficace serait d'établir un plan d'action officiel qui prévoirait une diminution annuelle du nombre d'animaux utilisés pour arriver, à terme, au chiffre « 0 ». Il convient également de favoriser les investissements dans les entreprises qui développent des méthodes alternatives et d'allouer des aides nationales et régionales conséquentes à ce secteur d'avenir.

Rappelons ici qu'un projet d'arrêté wallon visant à protéger les animaux de laboratoire en encourageant l'utilisation des méthodes alternatives (conformément à une directive européenne de 2010) et en organisant des contrôles inopinés dans les laboratoires, a été « gelé » en 2020 par la Ministre Céline Tellier suite aux lourdes pressions exercées par les représentants des entités académiques et des laboratoires.

Cette nouvelle passe d'armes ne représente qu'une péripétie du combat que mènent les associations de protection animale depuis de longues années déjà. Faute de les décourager, elle renforce leur détermination pour obtenir gain de cause !

Christian De Meyer

Les sacrifiés du bien-être animal



Proche du nanisme, court sur pattes comme le teckel et le basset chez les chiens, il fait fondre tous les cœurs. Ce craquant chat « saucisse » aux membres raccourcis, c'est le Munchkin.

Cousin du British Shortair aux oreilles repliées vers l'avant, son allure unique fait craquer les amoureux

des chats. Ce tendre « nounours » félin tout en rondeur, c'est le Scottish Fold. Le point commun entre ces adorables boules de poils ? Fruit d'une mutation génétique, ces deux races sont condamnées à la souffrance par la faute de leur créateur : l'homme...

Le Munchkin : histoire et controverses



En 1983, l'éleveuse américaine Sandra Hochenedel adopta une chatte errante à l'allure étrange qui présentait une morphologie caractérisée par des pattes très courtes. En pleine gestation, cette chatte donna naissance à une portée de chatons dont la moitié était également dotée de courtes pattes. L'un d'eux, baptisé « Toulouse » (d'après le peintre Toulouse-Lautrec qui était également de petite taille à cause de ses jambes très courtes), est le « père originel » de la race actuelle que Sandra Hochenedel décida de créer en faisant reproduire la chatte et en sélectionnant les individus présentant la même caractéristique de pattes courtes. Si cette particularité était effectivement le résultat d'une mutation génétique spontanée connue depuis les années 40, le fait que cette caractéristique physique devienne un objectif d'élevage était une nouveauté.

Quant à son nom, le Munchkin le doit au film « Le Magicien d'Oz », dans lequel le personnage de Dorothée rencontre un peuple de nains appelés Munchkins.

La race sera présentée au monde pour la première fois en 1991 lors d'une exposition féline à New York. Bénéficiant d'un statut officiel depuis 1994, elle soulève immédiatement d'importantes controverses : si l'International Cat Association et le LOOF (Livre Officiel des Origines Félines) l'ont reconnue à part entière, d'autres organisations félines considèrent en revanche qu'il est impossible de reconnaître une race basée sur une anomalie ou une maladie génétique, voire même « une tare ».

Le Scottish Fold : histoire et controverses



Le Scottish Fold est né en Écosse : Susie, une chatte blanche découverte en 1961 dans la campagne écossaise, fut le premier spécimen de la race. Elle possédait des oreilles recourbées vers l'avant (« Fold » signifiant « pli » en anglais), spécificité physique jamais vue auparavant, sûrement en raison d'une mutation génétique. Deux ans plus tard, Susie donna naissance à une portée de chatons dotés également d'oreilles rabattues !

Les petits furent adoptés par des éleveurs qui continuèrent à développer la race avec, pour conséquences, que de nombreux descendants souffrirent de malformations de la colonne vertébrale, des membres postérieurs et de la queue, dues au gène à l'origine de la pliure des oreilles... Ces anomalies (apparaissant lorsque des chats à oreilles repliées se reproduisent entre eux) furent finalement résorbées avec des croisements avec des British Shortair. Malgré l'opposition d'une partie du corps vétérinaire dénonçant ces problèmes de santé, la race a conquis bon nombre de spécialistes américains. C'est ainsi qu'elle a commencé à être acceptée à l'enregistrement pour le championnat de la Cat Fanciers' Association (CFA) en 1978... alors que le Royaume-Uni a toujours refusé de la reconnaître.

Aujourd'hui, la race du Scottish Fold continue de faire débat, entre promoteurs et opposants qui considèrent que son élevage est non éthique.

Santé et pathologies du Munchkin

La reconnaissance de la race a toutefois suscité un grand débat : vu la sévérité de leur mutation, la plupart des autorités du milieu félin soulèvent des questions sur le bien-être de ces animaux. Les associations prédisaient à l'époque que les chats Munchkin allaient développer à la longue des problèmes de dos, de hanches et de pattes à force d'être croisés ensemble. À cause de leurs pattes très courtes, les Munchkins risquent plus que les autres races de souffrir d'ostéoarthrose, maladie causée par l'usure progressive des articulations.

De par leurs proportions atypiques, ils ont également souvent du mal à faire leur toilette. En outre, certains individus souffrent de lordose, déformation de la colonne vertébrale vers l'avant qui entraîne son affaissement dans la cage thoracique, ainsi qu'une pression sur le cœur et les poumons. Dans les cas les plus graves, la lordose est fatale. Dans les cas les plus légers, le chat peut mener une vie plus ou moins normale, mais avec possibilité d'un essoufflement lors de l'effort.

Santé et pathologies du Scottish Fold

Toute sa vie, le Scottish Fold peut souffrir d'osteocondrodysplasie (troubles articulaires dégénératifs douloureux). La mutation responsable du caractère « fold » de ses oreilles affecte en effet le cartilage, conduisant au pli caractéristique des cartilages auriculaires. Au fur et à mesure que la maladie progresse, le chat devient raide, présente des anomalies de la queue et des membres ; son squelette s'altère et les mouvements deviennent douloureux. Une légère boiterie apparaît, suivie d'une réticence à se déplacer qui peut malheureusement aboutir à une paralysie totale. Les Scottish Fold blancs sont également prédisposés à la polykystose rénale, maladie génétique qui se traduit par le développement de kystes dans les reins, qui peut induire une insuffisance rénale.

Des chats sacrifiés sur l'autel du bien-être animal !

Munchkin et Scottish Fold sont donc tous deux atteints d'hypertypes (accentuations à l'extrême des traits d'une race) et de maladies génétiques qui résultent des pratiques de sélection des éleveurs, ce qui entraîne inévitablement de graves problèmes de croissance et des atrophies, autrement dit de la souffrance pour ces chats dont le droit élémentaire au bien-être n'est pas du tout respecté.

Ce que confirme d'ailleurs Louise Mollaert, vétérinaire de l'association professionnelle SAVAB (Small Animals Veterinarians Association Belgium) dans l'émission « De Wereld vandaag » : « Élever des animaux avec des anomalies génétiques comme ceux de ces chats (ndlr : Scottish Fold) a de grandes conséquences sur le bien-être animal. Alors vous les élevez pour avoir un animal mignon, mais en fait vous les élevez pour une anomalie. C'est l'homme qui engendre délibérément une mutation à cause de laquelle les animaux perdent leur qualité de vie. »



Oui, il est urgent d'arrêter de vouloir jouer le rôle de Dieu et d'exercer notre pouvoir sur des êtres innocents qui ne peuvent pas se défendre ! Il est totalement indécent de continuer à se faire de l'argent sur leur dos en continuant à faire se reproduire ces animaux qui vont endurer souffrance et inconfort alors que, chaque année, les refuges débordent de milliers de chats abandonnés à leur sort. Oui, décidément il est grand temps d'en revenir à cette valeur fondamentale qu'est l'éthique...

Aujourd'hui, en Belgique...

Même si nous constatons et condamnons fermement que ces races continuent à se vendre sur un site d'« éleveurs » en ligne, notons que :

- En **AVRIL 2019**, se basant sur l'avis du Conseil Bruxellois du Bien-être animal, le gouvernement bruxellois a approuvé en avant-projet de loi l'interdiction de l'élevage et de la détention de chats hybrides et Fold... qui attend cependant toujours aujourd'hui d'être coulé sous forme de décret !
- Depuis le **1^{ER} OCTOBRE 2021**, il est officiellement interdit d'élever et de commercialiser des chats de type « fold » en Flandre.
- En **FÉVRIER 2021**, le Conseil Wallon du Bien-être animal a remis un rapport requérant l'interdiction de la détention et de l'élevage de 4 races de chats concernées par des problématiques graves : le Fold, le Munchkin, le Manx et le Kangourou cat. Les associations de protection des animaux attendent impatiemment que les conclusions de ce rapport soient officialisées en décret...

Affaire à suivre !

Anne Dumortier



La bonne étoile

Ne trahissez jamais vos origines, n'oubliez pas qui vous avez été.
La vie est un voyage et si vous ne voulez pas vous perdre,
vous devez toujours vous rappeler d'où vous venez.

(Antonio Curnetta)

Chère Dyna,

Ta maman t'a portée durant 150 jours. Elle t'a mise au monde en 2013. En maman aimante et attentionnée, elle t'a allaitée pendant près de deux mois. Et puis, du jour au lendemain, on vous a séparées ! Toi qui n'étais pas totalement sevrée, tu n'as pas compris cette séparation abrupte : tu aurais encore tellement voulu la téter ! Mais pour le plus grand bonheur de son éleveur, elle produisait du lait, beaucoup de lait. Et ce lait nutritif précieux, si riche, si recherché pour la santé des humains, il fallait impérativement l'exploiter au plus vite.

Alors, innocente, ignorante du sort qui t'attendait, tu as poursuivi ta croissance au milieu d'autres dizaines d'agneaux qui partageaient la même ignorance, la même galère.

L'année suivante, pas de répit : ce fut à ton tour d'être mère. Toi aussi, tu as élevé patiemment ton agneau. Et puis, la source s'est peu à peu tarie : en 2015, toi, la pensionnaire d'un élevage de brebis laitières, voilà que tu n'avais pas assez de lait pour être performante et « rentable » ! En tirer des bénéfices pour fabriquer roquefort, feta, yaourts ou glaces ? Impossible de miser sur toi pour tout ça ! Tu n'étais plus productive. Tu étais devenue un puits asséché, inutile. Une bouche à nourrir trop coûteuse !

Pour des brebis « défailtantes » comme toi, il n'y a pas 36 solutions ! Ton propriétaire nous a contactés : pour lui, il n'en restait que deux : l'abattoir... ou Help Animals.

OPTION N° 1 :

l'abattoir. Le pire t'attendait dans le couloir de la mort où tu serais conduite vers « l'échafaud » avec d'autres condamnés ! Mais après avoir été électrocutée, puis égorgée, saignée et dépecée, ta viande aurait été vendue pour nourrir l'humain et d'autres animaux. Tu aurais au moins servi à « ça »...

OPTION N° 2 :

t'emmener dans notre premier refuge de Courcelles ! Oui, la voilà enfin, ta bonne étoile ! Évidemment, nous n'avons pas hésité une seconde à t'y accueillir auprès de ta future amie Olga et de quelques autres compagnons d'infortune !

Deux ans plus tard, tu découvrais l'univers de Braine-le-Château, notre nouveau havre de paix où tu as pu enfin profiter sereinement des pâturages verdoyants d'une nature luxuriante. Où chaque jour aussi, tu nous as dévoilé les facettes originales de ton caractère attachant, tantôt affectueux, tantôt bien trempé. Ce n'est pas pour rien que tu t'appelais « Tac » avant d'être rebaptisée « Dyna », cette star, cette diva que tant de visiteurs et bénévoles ont côtoyée : tu savais comme nulle autre montrer ton impatience ou ta colère quand tu piaffais pour exprimer ton exaspération face aux enfants et aux chiens dont la tête ne te revenait pas. Mais que de séances de douceur et de câlins dans les provisions de souvenirs de tous ceux que tu aimais...

D'ailleurs, comment t'en vouloir, toi dont le charme unique a allumé durant près de sept ans des milliers de rires et d'étincelles de joie dans les yeux de tes admirateurs ? Un sacré boulot quotidien, pas vrai ? Et puis, ce matin de juillet, tu ne t'es plus réveillée. Tu t'es sans doute dit que « *C'est doux, la nuit, de regarder le ciel. Toutes les étoiles sont fleuries* »⁽¹⁾ et tu as décidé de prendre le train des nuages pour raviver leur éclat en compagnie d'Olga.

Chère Dyna, pour tout ce que tu nous as apporté, nous te souhaitons bon voyage. Oui, nous pleurons ton départ, mais surtout nous nous réjouissons d'avoir eu la chance de croiser ton chemin de vie.

⁽¹⁾ Antoine de Saint-Exupéry

Tes soigneurs Axelle,
Vicky et Maxime.
Anne Dumortier



L'HYPERTHYROÏDIE DU CHAT



La glande thyroïde se palpe facilement au niveau du cou du chat sur la face avant du cou. Les deux lobes sont situés de part et d'autre de la trachée sous le larynx.

1. Quel est le rôle de la thyroïde ?

La thyroïde secrète une hormone qui est vitale pour l'organisme du chat, elle est cruciale dans le bon fonctionnement du métabolisme basal de tous les organes.

L'hyperthyroïdie est le trouble endocrinien le plus fréquent chez le chat.

2. Quelle est la cause de l'hyperthyroïdie ?

L'excès de sécrétion d'hormones par la glande thyroïde est dû en général à une simple hyperplasie bénigne de la glande qui devient plus volumineuse et produit des hormones en quantités anormales. Plus rarement l'excès est produit par des cellules cancéreuses d'adénomes bénins ou, encore plus rarement, de carcinomes malins.

3. Quels sont les signes qui doivent nous alerter ?

Le signe le plus visible est l'amaigrissement de votre chat, par une suractivation de son métabolisme. Il perd du poids malgré une augmentation de l'appétit et de la soif : par exemple, un chat de 6 kg qui tombe à 3,5 kg lors de sa visite annuelle chez son vétérinaire.

Un autre signe facilement constaté par son propriétaire est le changement de comportement : il devient plus nerveux, agité et anxieux, ce qui peut même mener à de l'agressivité. À cela s'ajoutent des signes digestifs chroniques comme de la polyphagie, des vomissements et de la diarrhée. Le chat boit plus et remplit abondamment sa litière. Le symptôme le plus dévastateur pour sa santé est l'augmentation de la tension artérielle : les organes en général sont moins bien irrigués, le cœur s'accélère : la tachycardie est telle que la fréquence cardiaque devient immesurable au stéthoscope. Cela cause finalement des hémorragies rétinienne qui rendent le chat aveugle.

4. Comment fait-on le diagnostic de cette maladie ?

C'est votre vétérinaire qui fera le nécessaire par une simple prise de sang suite à son examen clinique pour mesurer la fameuse hormone T4. Ensuite, d'autres examens complémentaires tels la prise de la tension artérielle ou l'échographie de la glande et du cœur. D'autres systèmes d'imagerie plus coûteux comme la scintigraphie sont

possibles. Mais en général je vous conseille d'écouter les personnes qui connaissent bien votre chat et qui peuvent vous alerter sur son allure extérieure et ses modifications de caractère.

5. Comment soigner votre chat hyperthyroïdien ?

Le traitement le plus fréquemment utilisé parce que simple et peu cher est médicamenteux. Il sert à diminuer le taux hormonal (T4). Administré 2 fois par jour, il existe sous des formes très appétentes. Ensuite des prises de sang sont pratiquées régulièrement pour contrôler le pourcentage de T4, cela parce que, comme il n'y a pas une dose type, chaque chat prend la dose qui lui convient. Ce traitement sera donné à vie car il s'agit d'une maladie chronique.

Les autres traitements peuvent être soit chirurgicaux (retirer la glande en cas de cellules tumorales), soit par radiothérapie et irradiation de la glande par de l'iode radioactif (plus coûteux et plus à risque de complications). Dans ce dernier exemple le chat doit être mis en quarantaine pour les humains et ses déjections éliminées pour l'environnement.

Remarque : si la glande est enlevée chirurgicalement ou détruite par irradiation il faudra compenser le manque d'hormones par d'autres médicaments.

6. Mon chien peut-il aussi souffrir d'hyperthyroïdie ?

L'hyperthyroïdie est très rare chez le chien et toujours liée à une tumeur de la glande. Par contre le dérèglement hormonal bénin de la thyroïde du chien entraîne de l'hypothyroïdie avec des symptômes exactement contraires à ceux décrits plus haut chez le chat.

7. Est-on obligé de traiter l'hyperthyroïdie du chat ?

Plus tôt la maladie est prise en charge, avant l'installation des lésions cellulaires dans les organes, plus longtemps votre chat aura une belle vie ! Sans traitement, la maladie va entraîner son décès par insuffisance rénale, des troubles neurologiques et de la cécité. 95% des chats diagnostiqués hyperthyroïdiens ont plus de 10 ans, c'est donc bien un mal gériatrique.

Christiane Loeman, vétérinaire



Le homard, martyr des fêtes de fin d'année

Vous ne l'entendez pas hurler sa douleur (le homard n'a pas de cordes vocales) mais, au fond de la casserole, vous pourrez le voir se débattre désespérément pour échapper à l'eau brûlante. C'est la triste et douloureuse fin de vie des homards qui, pour la grande majorité ont déjà subi d'horribles conditions de transport en provenance du Canada pour atterrir au fond des assiettes des gourmets belges. De toute évidence, un destin peu enviable et, en Belgique, chaque année, ils sont près de 4 millions à être suppliciés de la sorte !

Une vieille polémique s'éteint, enfin...

Depuis de nombreuses années, certains scientifiques s'obstinent à considérer que les décapodes (homards, crabes, écrevisses...) ont un système nerveux trop peu développé et ne possèdent pas de structures cérébrales qui les rendent sensibles à la douleur. Clairement, ils n'ont jamais assisté à la « cuisson » d'un homard !

D'ailleurs, des recommandations spécifiques sont faites aux cuisiniers professionnels pour éviter les brûlures dues aux éventuelles éclaboussures d'eau bouillante, conséquences des vives réactions de l'animal qui se débat pour échapper à une mort atroce. Il est ainsi conseillé de plonger, avec précaution, le homard vivant tête la première dans la marmite d'eau bouillante et de s'en éloigner aussitôt. Et d'aucuns restent convaincus que l'animal ne ressent pas la douleur... On croit rêver !

En 2021, à la demande du gouvernement britannique dans le cadre d'une loi sur la protection des animaux, une étude sérieuse a été menée par la prestigieuse London School of

Economies qui a analysé les résultats de 300 études scientifiques sur le sujet. Les conclusions sont claires et précises : les décapodes ressentent la douleur. Cette étude confirme celle menée quelques années auparavant par Robert Elwood, professeur émérite de l'Université de Belfast qui, après plusieurs expériences, déclarait avec la prudence d'un homme de science : « Nous ne saurons jamais ce que ressent exactement un homard, mais cela se rapproche fortement de ce que nous appelons douleurs ».

La mise à mort du homard

Notons que parmi tous les animaux qui finissent dans nos assiettes, c'est un des seuls à être acheté vivant et tué par le cuisinier, qu'il soit professionnel ou simple particulier. L'immersion du homard vivant et conscient dans de l'eau en ébullition est la forme la plus utilisée et probablement la plus envisageable par la plupart des cordons-bleus.

Selon la taille et le poids de l'animal, il faut de 1 à 3 minutes avant que la mort ne survienne. Une autre méthode consiste, à l'aide d'un grand couteau (de préférence bien aiguisé), à couper l'animal vivant en deux dans le sens de la longueur...

Mais pourquoi l'ébullition ?

Des bactéries et des microbes prolifèrent immédiatement après la mort et engendrent de sérieux risques d'intoxication alimentaire. Un homard mort est dès lors considéré comme impropre à la consommation.

Quelques pays ont légiféré pour mettre fin à ces pratiques culinaires que l'on peut qualifier de barbares. La Norvège, la Nouvelle Zélande, l'Autriche, notamment, ont interdit le principe de plonger les homards vivants (les crustacés en général) dans l'eau bouillante.



La Suisse, en 2018, a fait de même avec plus de précision... Il y est interdit d'ébouillanter les homards vivants sans un étourdissement préalable. Celui-ci ne peut être réalisé que par l'utilisation d'un appareillage spécifique (réservé aux professionnels compte tenu de l'investissement financier qu'il exige) : le « crustastun ». Il s'agit d'une machine qui permet d'étourdir les crustacés par électrocution avant la cuisson. L'animal est plongé dans une eau électrifiée qui, en 1 seconde, le rend inconscient et insensible à la douleur pendant un certain temps. D'après les scientifiques, il s'agit de la méthode d'anesthésie la plus efficace.

Et en Belgique ?

Tant au point national que régional, les lois et règles en vigueur au sein de notre royaume ne concernent que les animaux vertébrés. Les crustacés, et le homard en particulier, en sont dès lors exclus.

Que demandons-nous ?

Interdire la cuisson des homards (et autres crustacés) vivants, obliger les professionnels à utiliser une machine à électrocution (du même type que le « crustastun ») avant la cuisson, interdire toutes les autres méthodes de mise à mort (telle que de couper le homard en deux) et, enfin, interdire la vente de homards vivants aux particuliers. Ce n'est qu'en agissant de la sorte que nous mettrons fin à leur martyre.

Christian De Meyer



La Tribu d'Oscar est un projet éthique, solidaire et innovant de chaussettes pour sauver les animaux victimes de la bêtise humaine. En cette période de morosité hivernale, fini le moral dans les chaussettes ! Vous qui cherchez en vain « the » cadeau sympa qui transformera vos petits petons en douces « pattes de velours » et vous réchauffera le cœur (et les pieds, évidemment), vous l'avez enfin trouvé : les chouettes chaussettes de **La Tribu d'Oscar** vous attendent dans votre refuge préféré !

Les 5 modèles (Cathy, Charlie, Manon, Victor et Dune) sont disponibles sur place en 4 tailles (enfants 31-34 / 35-38 / 39-42 / 43-47) dans nos deux refuges pour 19,50 euros seulement. Si vous souhaitez les recevoir par la poste, elles vous reviendront à 22 euros et vous seront envoyées dès réception du paiement. Elles sont non seulement bio, durables, écologiques, équitables... mais, cerise sur la bûche, tous les bénéfices de leur vente seront intégralement reversés aux protégés d'Help Animals !

Merci d'utiliser notre compte Belfus BE57 0682 0361 3535 et d'indiquer en communication : le nombre de paires, la pointure, le modèle et l'adresse à laquelle vous désirez qu'elles vous soient envoyées.





Le cauchemar des feux d'artifice

Occasion de réjouissances magiques pour les humains... mais source de stress et de séquelles physiques graves, voire potentiellement fatales pour les animaux : les traditionnelles détonations de pétards et le tonnerre fracassant des feux d'artifice de fin d'année sont un véritable enfer, tant pour nos compagnons à deux et quatre pattes que pour la faune sauvage.

Voici pourquoi et comment lésions auditives, angoisse, stress post-traumatique, problèmes cardiaques, fugues, accidents,... s'invitent au menu de soirées censées être vouées à la fête et entraînent aussi de lourdes retombées pour les refuges, contraints d'accueillir en urgence les chiens et chats retrouvés sur la voie publique, complètement traumatisés par le bruit et les lumières vives !

Ils sont source de stress et de séquelles physiques graves

Peur, désorientation, infarctus, altération et perte d'audition : oui, l'impact des feux d'artifice, pétards et autres spectacles pyrotechniques peut s'avérer tragique pour nos animaux de compagnie et causer de véritables hécatombes pour la faune sauvage et les oiseaux. Réveillés en pleine nuit, ces derniers quittent leur nid complètement désorientés sans savoir comment y retourner ensuite, laissant ainsi leurs oisillons démunis. Certains, terrorisés, peuvent mourir d'une crise cardiaque, ou s'épuisent rapidement en cherchant à fuir ou en volant trop haut ; d'autres encore sont tellement paniqués qu'ils heurtent des obstacles et percutent les arbres, les vitres et les murs d'immeubles.

En outre, comme de nombreux animaux (notamment les chiens) possèdent une ouïe beaucoup plus sensible et développée que celle des humains, les bruits de détonation peuvent gravement endommager leur audition. Et pour cause : les sons émis par les spectacles pyrotechniques peuvent atteindre 190 décibels... soit bien au-dessus du seuil de 75 décibels à partir duquel les bruits peuvent nuire à l'oreille humaine. C'est pourquoi ils peuvent souffrir d'une perte auditive irréversible du fait de la proximité du bruit de coups de feu.

On estime ainsi qu'un cinquième des disparitions d'animaux vivant avec les humains est causé par des nuisances sonores, principalement des feux d'artifice et des tempêtes. Les animaux vivant à proximité des zones de lancement peuvent également souffrir de brûlures occasionnées par les retombées des feux, voire de lésions oculaires causées par les flashes lumineux.

Ils sont source de pollution de leur environnement

Les substances nocives des feux d'artifice et pétards polluent les écosystèmes et intoxiquent les animaux. Des études scientifiques ont prouvé qu'elles engendraient une contamination de l'eau et des sols. Perchlorate, métaux colorants, phosphore, résidus de poudre noir, ou encore déchets en plastique sont autant de particules et substances toxiques pour la faune avoisinante, y compris aquatique. Outre le risque d'ingestion de leurs résidus, ces produits chimiques sont également dangereux pour les chats et les chiens, au même titre que pour les humains souffrant de maladies respiratoires telles que l'asthme.

Existe-t-il des alternatives ?

Pour les sociétés de protection animale, l'idéal serait évidemment l'interdiction pure et simple de détonations et de fusées éclairantes (prioritairement chez les particuliers) ou, au moins, l'utilisation de feux d'artifice dits « silencieux » !

Mais à défaut, tous les citoyens peuvent solliciter (par lettre ou mail) auprès du bourgmestre ou échevin du Bien-être animal de leur commune l'organisation de spectacles à lumière laser, ou encore l'utilisation de feux d'artifice à bruit contenu qui pourraient réduire le bruit de moitié – de 150 décibels, voire plus, à 70 dB environ.



Quelques conseils pour ne pas gâcher la fête

Si des détonations se produisent dans votre quartier, apaisez les tensions de vos animaux en appliquant ces quelques conseils :

- *Gardez vos animaux de compagnie à l'intérieur (si possible près de vous) dès la tombée du jour et traitez-les comme lors d'une journée habituelle. Si vous rompez la routine, cela peut être une indication qu'un événement perturbant se prépare.*
- *Laissez les chevaux, ânes, poneys et bovins dans leur étable.*
- *Fermez les rideaux et les volets. Laissez la lumière et la radio ou la télévision allumées afin d'atténuer le bruit et les éclairs. Agissez toujours naturellement, afin de leur faire comprendre que ce bruit n'a rien d'inquiétant.*
- *Si votre chien est très sensible au bruit, parlez-en à votre vétérinaire. Évitez de lui administrer vous-même des calmants dont certaines substances peuvent l'anesthésier sans pour autant le rendre insensible à la peur.*
- *Ne punissez jamais votre animal pour son angoisse. De cette manière, vous aggravez la situation. Ne le réconfortez pas, car de cette manière vous lui confirmez qu'il a raison d'être angoissé.*
- *Veillez à ce que votre animal soit pucé et enregistré, et qu'il porte un collier nominatif ainsi qu'une médaille avec vos coordonnées. Il sera ainsi plus facile de le retrouver s'il s'échappait. Si vous trouvez des animaux perdus, essayez de les rassurer et gardez-les jusqu'à ce que vous arriviez à joindre leurs propriétaires. Si vous n'arrivez pas à les retrouver, rapprochez-vous d'un refuge près de chez vous ou de votre SPA locale.*

Vous pourrez ainsi fêter joyeusement le réveillon et les autres festivités en épargnant une expérience stressante et traumatisante à de nombreux animaux !

Anne Dumortier

LE DÉSERTEUR ANONYME

Inquiet, il regarde furtivement à gauche. À droite. Derrière. Personne... Surtout, ne pas être vu ! Rester incognito ! Devant la porte du refuge, ses mains serrent fermement deux objets vivants non identifiés. Soudain, tel un joueur de pétanque, sa silhouette aux aguets se penche en avant...



FLEUR

Il a mis la clé
Sur le contact
Il a déposé la cage
À l'arrière
Il a fermé la portière
Il s'est assis devant
Il a démarré
Il a roulé longtemps
Il s'est arrêté
Et il a retiré
La clé du contact
Sans nous regarder
Il a ouvert la portière
Sans dire un mot
Il a ouvert
Le grillage de la cage
Il nous a agrippées
Dans ses doigts de fer
Sans nous caresser
Sans nous regarder
Il a marché en silence
Vers une porte noire
Il a jeté un oeil inquiet
Tout autour de lui
Puis il nous a balancées
Sous la porte d'acier
Et il s'est éloigné
Sans nous caresser
Sans se retourner
J'ai miaulé
Ils ont aboyé
Un oiseau s'est envolé

Anderlecht, jeudi 7 juillet, 8h30. Presque invisible, pupilles dilatées par l'effroi, tapie dans un coin sous les tuyaux d'arrosage, une mini pelote de poils noirs tremblant de tous ses membres miaule sa détresse, balancée sans ménagement comme une vulgaire boule de flipper sous la porte de la cour...

Depuis combien de temps est-elle là ? Manifestement, pour son propriétaire, elle n'est déjà plus qu'un objet encombrant périmé à mettre d'urgence au rebut en cette période de vacances...

C'est maintenant à nous d'entamer un travail ardu de remise en confiance pour celle que nous baptiserons Fleur. Après un tel choc, pas évident de lui apprendre à croire encore en la bonté de l'être humain... Mais à force de câlins, elle comprend vite que nous ne lui voulons que de bien.

Lundi 11 juillet. Alerté par notre post Facebook publié la veille, Monsieur Goffin nous rend visite pour voir si Fleur ne serait pas la soeur de Princesse, la chatonne blessée trouvée à proximité du ring qu'il avait recueillie 4 jours plus tôt.

Aucun doute possible : leur ressemblance ne trompe pas. Même silhouette, même taille, même pelage, mêmes yeux : les chatonnes sont bien les jumelles qu'un courageux anonyme a refusé de traiter comme des êtres sensibles dignes d'amour et de respect.

Pétrifiée par la peur, l'une était restée terrée dans la cour. Au mépris du danger, l'autre s'en était échappée vers l'entrée du ring pour retrouver la liberté et la trace de celui qui n'avait plus le temps de l'aimer.

Déjà, dans la tête de Monsieur Goffin, germe le projet de les réunir. Mais l'état de Princesse reste préoccupant : devra-t-elle être amputée ? Le contre-la-montre a commencé...

PRINCESSE

La porte noire que fixe la chatonne sidérée
Le déserteur muet qui reste sourd à ses appels
Le mirage de ses caresses qui s'évanouit
Les pneus qui crissent derrière la porte close
La prison que fuit l'innocente condamnée
Les aboiements assourdissants qui s'éloignent
Le tourbillon infernal des voitures qui foncent
Les roues aveugles qui la heurtent
La douleur foudroyante qui lui vrille les pattes
La route meurtrière où elle se traîne
Les miaulements que personne n'entend
L'angoisse qui l'étreint
L'espoir qui s'éteint
La mort qu'elle implore
Les conducteurs pressés qui l'ignorent
L'automobiliste qui s'est arrêté
L'homme qui lui a tendu la main
Le maître qui l'a sauvée

(1) Textes écrits à la manière de
« Déjeuner du matin » et
« Le message » (J. Prévert).

Matin du 7 juillet. Mes collègues trouvent un chaton blessé près du ring. Je décide de la prendre en charge et de la nommer Princesse. Vu ses blessures aux pattes, nous l'emmenons à la clinique Vet Horizon à Basècles où elle restera pour recevoir des soins et passer des radios.

8 juillet. Le diagnostic est sans appel : elle a deux membres fracturés !

Le vétérinaire nous explique qu'il faut tout d'abord la soigner pour la remettre en bonne condition.

9, 10, 11 juillet. Nous lui rendons quotidiennement visite sans apprendre d'autre décision.

12 juillet. On nous précise que sa patte arrière est gravement touchée : l'avis d'un orthopédiste s'impose.

14 juillet. Le couperet tombe : il faudrait lui poser une broche à la patte avant. Ensuite, sans doute, amputer sa patte arrière !

15 juillet. Début de matinée. Atterrée, ma compagne Mary est contactée par la clinique : nous devons la reprendre pour « éviter d'augmenter les frais ». Ils ne peuvent rien faire de plus dans l'immédiat ! Je contacte alors HELP ANIMALS, dont je remercie l'efficacité, qui nous conseille de nous rendre chez Canisfelis à Ganshoren où Princesse a été de suite prise en charge.

Samedi 16 juillet. Nous apprenons à notre heureuse surprise que la pose de deux broches à la patte arrière s'est déjà parfaitement déroulée. Sa patte avant, en voie de calcification, ne devra pas être opérée !

ET MAINTENANT ?

Fleur, super câline, est en pleine forme. Princesse avait retrouvé une mobilité quasi parfaite jusqu'à ce que, le 23 août, elle se déboîte un os de la patte arrière. Résultat : le 27 août, nouvelle opération pour remettre cet os en place et enlever une des deux broches... Pourtant, malgré sa légère boiterie, Princesse n'a plus rien d'une éclopée de la vie : hyperactive, elle court, saute et nous montre chaque jour les facettes imprévisibles de son tempérament d'aventurière !

Les deux petites soeurs, totalement fusionnelles, s'entendent à merveille. Elles forment un trio solidaire avec Maki, notre chatte de 3 ans, qui les a accueillies au départ avec quelque méfiance en se demandant ce que venaient faire ces jeunes intruses sur SON territoire ! Mais aujourd'hui, c'est du passé : il n'est pas rare de les retrouver couchées l'une sur l'autre, dormant toutes les trois dans le même panier.

Désormais en télétravail à mi-temps, Monsieur Goffin profite quotidiennement de l'aide précieuse de ses trois assistantes félines. Confortablement installées sur son imprimante et son bureau, ses trois « reines du monde » se font une joie de surveiller attentivement la bonne marche de ses travaux...

Au bout du compte, la vie est une équation très simple. À chaque fois que tu aimes, que ce soit un homme ou un enfant, un chat ou un cheval, tu ajoutes de la couleur à ce monde. Quand tu ne réussis pas à aimer, tu le ternis.

(Lori Nelson Spielman, L'Infini des possibles)

Anne Dumortier, Michel Goffin



Les heureux



COOPER - Mr ACKERMANS



DOUDOU - Mme P. DECAMP



Freyjac - Mr L. JACQUEMYS



TORSH - Mr Tom SAS



KENZA - Mme Paule DRIER



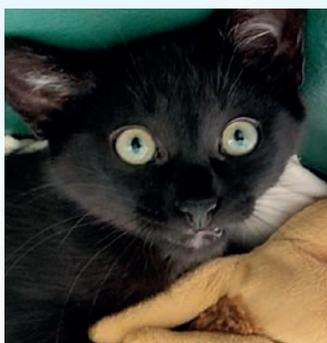
Louis - Mme S. LESZCZYNSKY



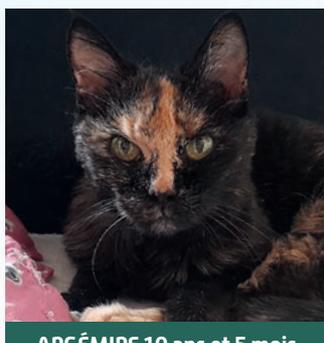
NEMO - Mr Badr MAZANI



OSCAR - Mme Syndia BERTIEAUX



PEPER - Mme Jessica PIERLOT



ARGÉMIRE 10 ans et 5 mois
Mme Isabelle THONNARD

Les disparus



ATHOS 16 ans
Mme M-Madeleine GHISLAIN



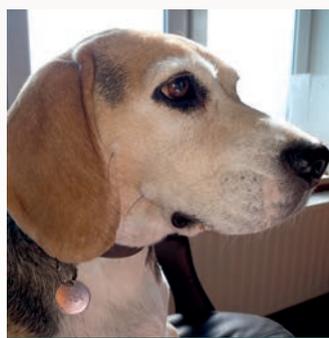
CYBELLE 15 ans et 11 mois
Mme Bernadette BAILLEU



KALINKA 8 ans et 11 mois
Mr Benjamin WACHEL



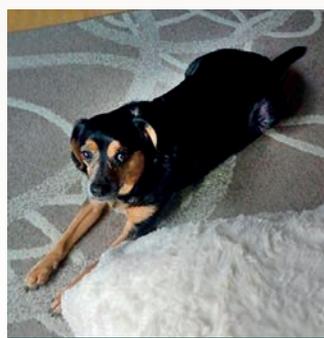
KARMEL 9 ans et 8 mois
Mme Ginette SNACKERS



LOLA 8 ans et 7 mois
Mr Freddy DE WANNEMAERKER



NALOU 14 ans et 6 mois
Mr Benoit ACKERMANS



RINI 15 ans et 6 mois
Mme Jeannine VAN LIERDE



Tess 13 ans et 7 mois
Mme Anne DE BEIR

Remerciements

À l'occasion de la Journée Mondiale des animaux le **4 octobre** dernier, les échevines du Bien-être de la ville de Bruxelles et de la commune d'Anderlecht, Mesdames Zoubida JELLEAB et Nadia KAMMACHI, ont remis une tonne de nourriture récoltée en faveur des animaux des refuges bruxellois. Nous les remercions chaleureusement pour leur excellente initiative !



Lors de l'inauguration de la fête du bien-être des animaux à Anderlecht le **8 octobre**, le projet d'Help Animals en faveur des chats errants de la commune a été élu parmi les projets présentés selon la charte anderlechtoise élaborée en collaboration avec les citoyens.

Conscients que les chats errants doivent être mieux "lotis" et qu'il faut absolument sensibiliser la population à l'importance de la stérilisation, nous avons projeté de placer ces abris pour chats errants stérilisés sur des sites tels que les écoles et les maisons de repos.



Nous allons également pouvoir créer un flyer didactique qui sera distribué dans les écoles.

C'était une magnifique journée dédiée aux animaux le **9 octobre** dernier à Anderlecht ! Toute l'équipe de l'échevine du Bien-être des animaux, Madame Nadia KAMMACHI, s'est démenée avec succès pour organiser différentes activités autour des étangs. Stands pour les jeunes, balades canines, démonstrations des clubs d'éducation et stands des différents acteurs de la protection animale anderlechtoise étaient au rendez-vous. Mille fois merci à la Pâtisserie CHANSON de nous avoir fourni de ses délicieuses sucreries qui ont ravi les papilles de nos visiteurs.



Help Animals tient également à remercier les élèves néerlandophones de 6^{ème} primaire de l'école Sint Jozef à Watermael Boitsfort, ainsi que ceux de 6^{ème} primaire de l'école De Stads-mus d'Auderghem venus visiter le refuge d'Anderlecht. Tous ont montré un grand intérêt pour la cause des animaux. Ces visites nous permettent de partager l'histoire de nos pensionnaires et de mettre en avant les actions entreprises par l'ASBL.

Fabrizio Follacchio



Merci à tous !

Nouveautés concernant le permis de détention d'un animal en Wallonie

Voté en octobre 2018, le code wallon du bien-être animal est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

La nécessité d'être titulaire d'un permis pour détenir un animal, au sens large du terme, est d'application depuis lors pour toutes les personnes majeures légalement domiciliées en Région Wallonne. Aucune démarche n'est à accomplir étant donné qu'il est octroyé d'office. Il s'agit d'un permis « immatériel », c'est-à-dire qu'il n'est concrétisé par aucun document. Il peut, par contre, être retiré de manière permanente, temporaire, ou ne concerner qu'une espèce spécifique d'animaux, en vertu d'une décision judiciaire ou administrative (fonctionnaire sanctionneur) pour des faits de maltraitance animale.

Dans ce cas, il est interdit à la personne concernée d'acquiescer ou d'adopter un animal. Cette information est répertoriée dans un fichier central.

Il faut toutefois reconnaître que cette réglementation s'avère particulièrement difficile à appliquer sur le terrain et se révèle, dès lors, peu efficace pour endiguer la maltraitance envers les animaux de compagnie. Pour remédier à cette situation et faire un pas de plus vers la protection animale, de nouvelles règles ont été élaborées.



Depuis le 1^{er} juillet 2022

Qu'il s'agisse de l'achat ou de l'adoption d'un animal de compagnie (chien, chat, cheval, rongeur, oiseau, poisson ou autres), la personne est dans l'obligation de présenter un certificat, de moins de 30 jours, attestant qu'elle n'est pas déchue de son permis de détention d'un animal. Ce document est délivré gratuitement par la commune du domicile légal. Rappelons que, pour le moment, cette obligation ne concerne que la Région Wallonne.

Il est de la responsabilité du cédant, des vendeurs commerciaux, des éleveurs et des refuges entre autres, de réclamer cette attestation et donc de vérifier le statut du candidat acquéreur. Notons également que la preuve ne peut être fournie que par l'intermédiaire du certificat, vu que les cédants n'ont aucun accès au fichier central en question pour des raisons liées à la protection de la vie privée. Au moment où nous écrivons ces lignes, les modalités d'application de ces nouvelles mesures ne sont pas encore parvenues aux communes, refuges et autres intervenants.

Selon la ministre Céline Tellier, l'idée qui prévaut et justifie cette réglementation nouvelle est de combattre l'impunité de ceux qui ont déjà maltraité des animaux et d'offrir un délai de réflexion (le temps nécessaire pour obtenir le certificat auprès de la commune) de façon à éviter les achats impulsifs.



L'efficacité des nouvelles mesures

De toute évidence, l'initiative est louable mais sera-t-elle réellement efficace pour enrayer, au moins partiellement, la maltraitance animale ?

D'après les chiffres fournis par le cabinet de la ministre, il y a eu 3 retraits de permis permanents et 3 retraits temporaires en 2019, 6 en 2020 et 0 en 2021, soit un total de 12 retraits pour la période allant du 1/1/2019 au 31/12/2021 ! Ce qui suppose que les nouvelles dispositions en application depuis le 1^{er} juillet 2022 concerneraient moins de 20 personnes sanctionnées par un retrait de permis (12 + un nombre non communiqué pour l'année 2022) en Wallonie.

Mais il y a plus étonnant encore...

Si l'on se réfère aux statistiques des refuges wallons publiés par le Service Public Wallonie (SPW), 527 chiens et 226 chats ont été saisis lors de contrôles en 2019 et 215 chiens et 130 chats en 2020. Ces saisies n'ont clairement pas été suivies de retraits de permis de détention d'animaux. Peut-être certaines des personnes concernées ne méritaient-elles pas une telle sanction, mais ce manque de réactivité pose question.

Les achats impulsifs sont un fléau qui se perpétue malgré les mises en garde permanentes de tous les intervenants dignes de foi du secteur. Nombre de chiens et de chats adoptés pendant le confinement ont été abandonnés après quelques mois seulement, à tel point que les capacités d'accueil de la plupart des refuges ont très vite été dépassées. Le certificat à présenter avant toute adoption n'entraînera vraisemblablement aucun effet positif sur ce phénomène. Les communes wallonnes privilégieront très vite le téléchargement informatique plutôt qu'une version papier du document pour éviter de monopoliser une partie de leur personnel, d'engendrer une surcharge de travail et d'épargner à la population les longues files d'attente aux guichets. Délivrer ce document devrait, dans ce cas, prendre de quelques minutes à quelques jours tout au plus.

Par contre, cette obligation pourrait être à l'origine d'une diminution des adoptions dans les refuges wallons. Les futurs adoptants (les moins sérieux) pourraient être tentés d'échapper à cette formalité en se dirigeant vers les refuges situés à l'étranger, ou se tourner vers des voies plus « clandestines » pour adopter, chez un voisin par exemple, un chiot ou un chaton d'une portée. Nous en saurons plus dans les mois qui viennent...

Ceci étant, en dépit d'une interdiction, les réseaux sociaux (Facebook, Instagram et autres) regorgent d'annonces illégales en Belgique, qu'il s'agisse d'animaux à vendre ou à donner. Nombre d'entre eux sont très vite abandonnés et se retrouvent dans les refuges.

Rien n'est réellement fait pour endiguer ce phénomène, ce qui fait naître un réel sentiment d'impunité auprès de beaucoup de personnes peu scrupuleuses qui, parfois, n'hésitent pas à émettre de sérieux doutes quant à l'existence même de cette interdiction ! Mettre en garde tous ces contrevenants sur ces mêmes réseaux sociaux, en utilisant un système de messages automatisés, ne devrait pourtant pas constituer une tâche irréalisable. Et pourquoi ne pas s'attaquer sérieusement aux importations d'animaux dans notre pays ?

Si certaines associations sont dignes de confiance et agissent en toute légalité, beaucoup d'autres sont bien moins scrupuleuses et il est de notoriété publique que quelques pays de l'Est en ont fait un commerce très lucratif, au mépris des règles sanitaires et du bien-être animal. Pourquoi ne pas interdire ces importations ? Bien évidemment, il y a dans ce dossier un aspect diplomatique non négligeable, mais rien n'est jamais insurmontable.

La nouvelle réglementation concernant le permis de détention d'un animal en Wallonie semble, dès lors, presque anodine dans la lutte pour la protection animale. Même si elle a le mérite d'exister, elle est loin de résoudre les problèmes de maltraitance des animaux de compagnie.

Toutefois, en tant qu'ardent défenseur de la protection animale, il est important de souligner l'aspect positif de cette initiative politique pour tenter de réduire les achats impulsifs et irréfléchis d'animaux. Toutes les propositions qui soutiennent, même modestement, la cause animale sont dignes de respect. Leur impact ne sera vérifiable qu'après quelques années, mais chacune constitue un pas dans la bonne direction, ce qui est loin d'être négligeable.

Christian De Meyer

En tant que refuge, Help Animals est totalement concerné par la nouvelle législation, notamment pour l'entité de Braine-le-Château. Nous avons dès lors posé les questions relatives à son application à Fabrizio Follacchio, notre directeur.

Les adoptants potentiels sont-ils au courant de la nouvelle réglementation ? La plupart des gens sont au courant. Les Bruxellois et les Flamands sont parfois étonnés par le caractère régional de la loi et demandent quelques explications complémentaires.

Sont-ils étonnés de l'existence du permis de détention ?

La majorité d'entre eux trouve que c'est une bonne mesure. Ceux qui comprennent moins bien cette obligation font partie des acheteurs impulsifs. Ils s'étonnent que tous les animaux soient mis à égalité (chiens, chats, chevaux mais aussi poissons rouges et canaris...)

Certaines personnes disposent-elles déjà de l'attestation ?

Oui, quelques-unes se sont préparées et se présentent au refuge avec le permis.

Certains ont-ils été découragés par la partie administrative de l'obtention du permis ? Rarement, mais quelques personnes nous ont dit qu'elles allaient adopter à Bruxelles ou en Flandre, et c'est vraiment dommage. Si les communes wallonnes délivrent presque immédiatement les permis, les démarches sont un peu plus longues pour les Bruxellois et les Flamands qui doivent s'adresser à la Région Wallonne pour obtenir le précieux sésame.



PRIX : 1,50 €

Help Animals



ANDERLECHT

203 rue Bollinckx
1070 Anderlecht
T. 02/523.44.16

Ouvert tous les jours
de 10h00 à 17h00

(Sauf les dimanches et jours fériés)
(HK30230346)



BRAINE-LE-CHÂTEAU

10 rue du Bois d'Apechau
1440 Braine-le-Château
T. 02/204.49.50

Ouvert tous les jours
de 13h00 à 17h00

(Sauf les dimanches et jours fériés)
(HK30224417)

www.helpanimals.be

info@helpanimals.be - bhc@helpanimals.be

 facebook.com/helpanimals.be

 instagram.com/helpanimalsasbl